

# Montoir-de-Bretagne. Des questions après l'incendie

Trois associations demandent à connaître les impacts sanitaires de l'incendie du 13 mai chez GDE. Et tancent les instances de contrôle.

[Presse Océan](#) Marina CESSA. Publié le 19/05/2020 à 08h00



Vers 20 h 30 mercredi 13 mai, un violent incendie s'est déclaré sur le site Guy Dauphin Environnement à Montoir-de-Bretagne. 700 carcasses de voitures sont parties en fumée occasionnant un énorme panache de fumée noire qui s'est élevé au-dessus de Montoir et Saint-Nazaire.

Dans notre édition du 15 mai, l'association des habitants de village de Gron (dont les habitations sont à 3 km de l'incendie) s'étaient émus de cet accident industriel. Aujourd'hui, avec les associations Vivre à Méan Penhoët et l'Association Dongeoise des zones à risques et du PPRT, ils formalisent des interrogations et des questions sur cet événement. En premier lieu, les associations veulent savoir ce que contenaient les fumées : les dégagements d'épaisses fumées visibles à plusieurs kilomètres ont sérieusement inquiété les riverains. Ils nécessitent d'être analysés avec précision afin d'informer la population sur leur nature. Il est important de connaître les impacts sanitaires potentiels à court, moyens et long termes et de préciser les moyens de prélèvements et d'analyses mis en œuvre pendant et à la suite de cet incendie, demandent les associations dans un communiqué envoyé à notre rédaction.

## **Une sous-estimation du risque**

Ensuite, elles les présidents de ces associations posent la question de la dangerosité du site de GDE. Le site stockait des déchets dangereux ou déchets contenant des substances dangereuses : batteries, cuves recevant le fuel, acide sulfurique. N'y a-t-il pas eu sous-estimation du risque d'incendie sur les différents stockages ? Le directeur général de GDE ne semble pas en écarter l'idée puisqu'il reconnaît implicitement la trop grande taille des tas de voitures. N'y a-t-il pas au sein de l'entreprise, insuffisances des équipements de prévention des incendies ? En août 2016, elle avait déjà connu un accident similaire.

## **«Les citoyens ont le droit de savoir»**

Enfin, les associations de défense de l'environnement tacent des administrations afin qu'elles fassent des analyses des fumées et de leurs conséquences sur la population. Il est indispensable que les instances concernées (Préfecture, DREAL, Agence Régionale de santé...) interrogent les Montoirins, les Nazairiens et tous ceux qui se sont trouvés sous l'épais panache de fumée noire pour en mesurer l'impact sanitaire et environnemental. Elles rappellent que l'entreprise GDE a deux semaines pour remettre un rapport d'accident. Les citoyens ont le droit de savoir et de connaître notamment la nature des rejets dans l'atmosphère. Une liste de l'ensemble des produits doit être rendue publique.